



Le Maire de Montréal

Le 9 juillet 2015

Monsieur Steven Blaney
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
Édifice de l'Est, bureau 173
Chambre des Communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

Par la présente, la Ville de Montréal souhaite signifier son appui sans équivoque au maintien du service de télévision spécialisé offert par *Avis de recherche.tv* (ADR.tv).

Depuis des années, les services de police et d'incendie de la Ville de Montréal ont fait savoir à quel point le travail de la chaîne ADR.tv était utile voir indispensable. Non seulement il contribue à la résolution de crimes, mais les messages de prévention véhiculés permettent de réduire les interventions de nos forces policières et de nos pompiers.

Mais ADR.tv fait davantage, notamment en soutenant le travail auprès de plusieurs organisations qui viennent en aide à des personnes vulnérables et en détresse. Bref, ADR.tv contribue à rendre notre société plus sécuritaire et plus juste. Son apport est exceptionnel et sa perte serait dommageable.

C'est pourquoi nous vous saurions gré de prendre en considération tous les appuis que cette chaîne a ainsi obtenus depuis son entrée en service en 2004. Le dossier présenté par ADR.tv lors des audiences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour le renouvellement de sa licence en 2013 est étoffé; les appuis sont nombreux à travers tout le pays. Vous ne pouvez donc pas rester insensible.

Pourtant, si rien n'est fait, dès le 1^{er} septembre prochain, cette chaîne pourrait être appelée à disparaître à la suite d'une décision du CRTC. Considérant votre préoccupation et votre responsabilité à prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre le pays sécuritaire, il y aurait lieu de prendre tous les moyens pour éviter la fermeture de la chaîne.

... 2

Monsieur Steven Blaney

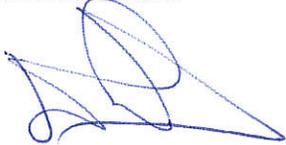
-2-

Le 9 juillet 2015

La *Loi sur la radiodiffusion* permet au Cabinet fédéral d'intervenir et d'émettre des instructions au CRTC. À mon sens, la multitude d'appuis en faveur de cette chaîne mérite une telle intervention et irait dans le sens de la volonté populaire qui s'est exprimée notamment par le biais d'un sondage CROP dont on m'a fait part. Quand près de 7 Québécois sur 10 se positionnent contre une décision d'une agence fédérale, quand près de 8 Québécois sur 10 disent reconnaître l'importance d'une chaîne spécialisée à la sécurité et à la prévention, vous avez ainsi tous les éléments réunis justifiant l'intervention du Cabinet fédéral.

Au nom des Montréalaises et des Montréalais, au nom des policiers et pompiers de la Ville de Montréal, nous vous demandons de prendre tous les moyens nécessaires pour que la chaîne ADR.tv puisse poursuivre sa mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



L'honorable Denis Coderre

- c. c. Mme Shelly Glover, ministre du Patrimoine canadien
- M. Vincent Géricitano, président et fondateur de ADR.tv
- M. Jean-Pierre Blais, président du CRTC